L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode, Veuve et.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, lecteur ordre date et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits lui dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'îlet borné par les rues Laurel Constance, Austerlitz et Genl Taylor désigné comme lot No 21 dans l'îlet No 16, et mesurant 29 pieds de face à la rue Genl. Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un cottage simple, connue comme le No 708 rue Genl Taylor.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 303 rue Baronne.

Stafford et Lambert, avocats.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES SITES POUR BATIR,

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Prytanée.

A L'ENCAN!!!

Mme Mary W. Mansfield, femme de Frank T. Copp, et al. vs Mlle Anna Mansfield.

No 70,814—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

EN vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu, la Cour ouverte et signé le 10 juin 1903, J. L. Onorato, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après—

Trois lots de terre et améliorations dans le sixième district, îlet 47, borné par les rues Webster, Prytanée Perrier et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 1, 2, 3, sur un devis d'arpentage annexé à un acte de vente par la "Parkside Improvement Company" à H. L. Loomis, Jr., passé pardevant Fred Zengel notaire, le 6 novembre 1894, d'après lequel devis la propriété mesurant (en m. a.) comme suit

Lots 1, 2, 3 mesurant chacun 29 de face à la rue Webster, 28' 11' 6 de largeur sur la ligne du fond par les profondeurs suivantes, à savoir:

Lot No 1 mesurant 134' 8" 2 1|4 de profondeur et façade à la rue Prytanée, et 133' 1 1|2 sur la ligne de côté le divisant du lot No 2, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Webster et Prytanée. Le lot No 2 mesurant 133' 1 1|2" sur la ligne de côté le divisant du lot No 1, et 133' 4' 3|4" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesurant 133' 4' 3|4" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2, et 133' 6" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 4. Cette propriété ayant été acquise par ladite Mme Mary B Mansfield de Gideon Kellogg, par acte passé pardevant L. C. Quintero, notaire, le 23 avril 1901 et enregistrée dans le L. du B. des T 179 f. 344.

Conditions — Comptant L'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer les taxes de 1903 payer pour l'acte ou les actes de ventes pardevant Chas F Fletchinger, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

T. M et J. D Miller, avocats.
14 juin—14 21 28 — juil 5 12 14

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE,

No 622 Avenue de l'Esplanade,

Entre les Rues Royale et Chartres,

Entourée par les belles résidences de nos cittoyens les plus éminents et près de tous les agréments.

Succession d'Angel Xiques

No 69,809—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 802 rue Perdido, près Carondelet, MERCREDI, le 22 juillet 1903, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à leur

BUREAU ET BOURSE

No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne,

en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Royale, Chartres et Quartier, mesurant en mesure américaine trente six (36) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par une profondeur en mesure française de cent onze pieds (111) sur la ligne de côté vers la rue de Chartres et cent treize pieds sur la ligne de côté vers la rue Royale.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages des plus attrayantes ayant de grands salons, avec portes à coulisse, salle à manger, vestibule, office au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur 4 chambres, 3 cabinets vestibule chambre à bain, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond attachée à la bâtisse principale, ayant cinq chambres, galeries sur le devant, le côté et dans le fond, grande citerne écurie, cour pavée en Schillinger, allée pour voiture, etc.

Termes et conditions—Comptant sur l'adjudication, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur

Charles J. Théard, avocat.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 22

Succession de Bryan Daly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,309 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification ses raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par Mme Mary E. Zabeth Daly exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONSELL Greffier.

Benjamin Ory, avocat. 18 juin—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Simples et Doubles, Bien Situés

Nos 1503, 1537 et 1539 rue Fern; Nos 1603, 1631 et 1635 rue Fern et plusieurs lots vacants à bâtir, dans un district de cette ville s'améliorant rapidement.

In re, Mme Dora Hempling vs les héritiers mineurs de John Hempling

No 70,385—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friederichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 29me jour de mai 1903 et signé le 5me jour de juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-après décrite, à savoir:

1° Vingt quatre (24) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 215 borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St Bernard, Marais (autrefois Planche) et St Claude (autrefois Bons Enfants) faisant partie du lot désigné par le No sept de l'îlet No quatre. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente deux pieds six pouces et trois lignes de façade à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault ou ses représentants et de soixante treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Mary ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le lettre B, dans l'îlet borné par les rues Bénital, Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. F. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876 annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Hôpital, sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne, chaque lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No soixante-six sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins, sur la ligne le divisant de l'autre portion dudit lot No 70.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet ou Jackson) Palmyre, Roman et Derbigny, lequel lot est située à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman et mesurant quarante huit pieds six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hopital, et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devront être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD Encanteur.
Bureau 121 rue Carondelet.
Voyez les plans à la Bourse
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété, encoignure Conti et Remparts, Nos 1039 1043 rue Conti.

Propriété Nos 1031-1033 rue Conti.

Propriété Nos 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St Philippe.

SUCCESSION

—DE—

FLORVILLE FOY.

No 70,093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes à savoir:

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Remparts, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 98, comprenant entre les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre forme l'encoignure desdites rues Conti et Remparts, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, arpenteur, le 10 janvier 1895, annexé pour recours à un acte passé devant Michel V. Delair, notaire public en cette ville, le 19 janvier 1895.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième District de cette ville, du côté nord, est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts (dans l'îlet No 98, compris entre les susdites trois rues et la rue St Louis), mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et commençant à une distance de 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Remparts et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilié, arpenteur, daté le 16 janvier 1895 annexé au susdit acte passé devant le notaire public Délan, le 19 janvier 1895; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quatorze certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconque y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 355 compris entre les rues Broad, Dumaine, St Philippe et White, désignés par les Nos 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 17 janvier 1859 et déposé pour recours en l'office de Eugène Bouny alors notaire public en cette ville, les lots Nos 3 et 4 se joignent, et mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir. Le lot No 3 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de large dans le fond par une profondeur de 175 pieds et 2 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, et de 174 pieds 11 pouces et 6 lignes du côté opposé, le lot No 4, 31 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 31 pieds, 8 pouces et 2 lignes de large, dans le fond par une profondeur de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes, sur la ligne séparant du lot No 3, et 174 pieds, 9 pouces et 4 lignes du côté opposé. Les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 se joignent et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 12, 13, 14, 15 et 16, chacun, 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond par une profondeur irrégulière de 179 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 12 des lots Nos 3, 4, 5 et 11, et de 178 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme

No 69,583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Columbus.
" 183-224 rue Hoffman.
" 1015-19 rue Robertson.
" 92 rue Johnson.
" 2210-12 rue et 1 Roman.
" 2215 avenue des Ursulines

MOI, AUGUSTE HUARD, Encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 5 mai et signé le 12 mai 1903, par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Freyfous, notaire, le 13 mai 1903, dans l'intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire, se suis vendu à l'enchère publique le MARDI 8 juillet 1903, à midi, à la Bourse de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St Bernard, Marais (autrefois Planche) et St Claude (autrefois Bons Enfants) faisant partie du lot désigné par le No sept de l'îlet No quatre. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente deux pieds six pouces et trois lignes de façade à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault ou ses représentants et de soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Mary ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le lettre B, dans l'îlet borné par les rues Bénital, Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. F. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876 annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Hôpital, sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne, chaque lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No soixante-six sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins, sur la ligne le divisant de l'autre portion dudit lot No 70.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet ou Jackson) Palmyre, Roman et Derbigny, lequel lot est située à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman et mesurant quarante huit pieds six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hopital, et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devront être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD Encanteur.
Bureau 121 rue Carondelet.
Voyez les plans à la Bourse
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Craig Myine: Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division E No 68,579. Il sera vendu à l'enchère publique jeudi, le 2 juillet 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau 634 rue Gravier—En vertu d'un ordre daté et signé le 29 mai 1903, par l'Honorable Geo. H. Théard, Juge de la Division ci-dessus, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété; à savoir: La moitié indivise du trois-quart du lot 2 des sections 19 et 20 et la 1|8 indivise des lots 1, 4, 6, 7, 8 et 9 des sections 19 et 20, les lots 12, 13, 14, 15, 17 et 18 de la section 20, les lots 21, 24, 26 et 27 de la section 21, le lot 23 des sections 21 et 22; les lots 25 et 30 de la section 22, le lot 32 des sections 22 et 27; le lot 38, A, de la section 35 et le lot 38, B, de la section 71. Tous situés dans le comté 12 Range Sud 12 Est, à l'Est du fleuve Mississippi dans le district des terres sujettes à être vendues dans la Nouvelle-Orléans et contenant ensemble 1006,01 acres de terre plus ou moins. Les lots 2, 3 et 4 de la section 4 les lots 1, 2 et 3 de la section 5; les lots 3, 4, 5 et 6 de la section 7 dans le même comté et range. Conditions de la vente, comptant net. L'acquéreur devant payer le montant de son enchère et prendre la propriété subjette à n'importe quelles lois privilèges ou hypothèques qui pourraient exister contre elle, et payer pour l'acte de vente pardevant Pierre D. Olivier, notaire. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

31 mai—31—juin 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

le lot No 16 du lot No 17. Et le lot No 17: 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant du lot No 16, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 se joignent et mesurant chacun, en mesure américaine 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, (excepté le lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes) sur une profondeur irrégulière de 179 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par liens de vendeur, un privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets, et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et hoalement de payer 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets; les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues pour année courante 1903 et ce dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de leurs enchères respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public, en cette ville aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD
Encanteur dûment licencié en cette ville.
Voyez les plans à la Bourse.
Carleton Hunt, avocat
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67,129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 9 juillet 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'îlet B, lequel est borné par les rues Sud Front, Henderson Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et Terpsichore (anciennement rue Bouligny) sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 31 décembre 1840 et déposé comme plan No 79, sur le livre des plans de Felix Grima notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16, et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc., situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Céleste et St James, désigné par le No 1 sur un plan fait par C. A. Ledin, architecte, le 21 avril 1834 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, ledit lot forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, sur un devis fait par Hugh Grant, voyer daté le 6 juin 1855 annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenney ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Joséphine et Jackson, 32 pieds 1 pouce, 3 lignes de face sur débarcadaire publique, par une profondeur de 81 pieds, 10 pouces, 6 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds, 10 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Claiborne Lamarque, Jefferson, et l'avenue Marigny, formant l'encoignure des rues Claiborne et Lamarque et mesurant 180 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence en bois avec dépendances, etc.

Ladite étendue de terre consistant des lots de terre ci après, à savoir

a. Un certain lot de terre désigné comme le No 4 de l'îlet No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, le 4 janvier 1834 et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

b. Deux certains lots de terre désignés comme les Nos 5 et 6 de l'îlet No 8 sur ledit plan, lesdits lots mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, mesure française.

6° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété acquise avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels doivent assumer en plus de leurs enchères les taxes de 1903, et payer 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Dinkelspiel & Hart, Theo. Cotonio, avocats.
7 juin—7 14 21 28—juil 9

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

9 Rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence avec Terrain Spacieux

Près de la rue du Jana.

No 129, RUE DUPRÉ.

Succession de Lionel R. Garcia.

No 70,756—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 23 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 16 juin 1903 de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage résidence No 129 rue Dupré, retiré du trottoir, sous une barrière en fer contenant galerie, grand vestibule, salons doubles, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, quatre grandes chambres à coucher, chambre à bain et cabinets. Dans le fond est un hangar contenant chambres pour lavage et dépense, etc., et dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état ayant le gaz partout et les chambres principales sont élégamment tapissées. Le terrain spacieux est pavé en allées schillinger, gazon et jardin de fantaisie et est décrit comme suit

Trois certains lots de terre situés et étant dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 631, lequel est borné par les rues Dupré, Canal et Gravier et l'avenue Cleveland désignés par les numéros vingt et vingt et un sur un plan fait par George H. Grandjean ingénieur civil et voyer, daté le 29 mars 1895, annexé à et faisant partie d'un acte de vente passé pardevant Fred Adolph notaire public en cette ville, sous date du 23 mai 1890, et aussi sur un plan fait par A. G. Del Isle, voyer, daté le 17 février 1893 et annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire le 19 avril 1893, et désigné par le numéro vingt deux sur ledit plan de S. G. Del Isle ci dessus mentionné. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun comme suit à savoir: les lots Nos vingt et vingt et un mesurent chacun 33 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Dupré, la même largeur, sur la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No vingt deux mesurant trente trois pieds 3 pouces et 3 lignes de face à ladite rue Dupré sur 141 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. La maison est élevée de terre bien peinte à l'huile avec portes à persiennes et cabinets dans les chambres à coucher et est très aérée, une et aussi complète résidence qui puisse être trouvée on désirée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des termes égaux avec lien et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey